

Section Jaman
Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



CABANE DE JAMAN – REGLEMENT ET CONDITIONS D'UTILISATION

1. Le contrat est effectif au moment du paiement et de la location.
2. La Cabane est à disposition dès 13h00 et doit être rendue propre et en ordre au plus tard le lendemain à 12h (sauf accord avec l'Intendant).
3. En cas d'annulation, un montant de Frs. 50.- est retenu sur le montant versé, à condition que l'annulation soit annoncée au moins 20 jours avant la date réservée. Passé ce délai, une participation de 50% du prix de location est retenue, sous réserve de cas particuliers.
4. Un état des lieux sera effectué après chaque utilisation. Les dégâts éventuels seront facturés au signataire du contrat de location.
5. Le locataire est responsable des lieux. Il doit veiller au bon comportement des usagers de la Cabane.
6. Dès 22h00, plus de bruit à l'extérieur. A l'intérieur, respectez vos colocataires.
7. Les poubelles, les verres vides, etc. sont repris par le locataire.
8. Il est interdit de fumer dans la Cabane.
9. Toute vaisselle est lavée et rangée dans les armoires correspondantes.
10. Les locaux sont rendus en parfait état d'ordre et de propreté.
11. Tout est éteint et fermé au moment du départ.
12. Les linges sont laissés sur place.
13. Toute installation défectueuse ou dégât doit être signalé à l'Intendant. La contre-valeur des travaux imposés par la négligence des utilisateurs sera facturée au responsable de la réservation.
14. Le sac de couchage est vivement recommandé.
15. L'accès en voiture n'est pas autorisé. Les véhicules doivent stationner sur le parking du col de Jaman (5mn à pied).